

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2017-08-45**

**OBJET :AUTORISATION DE TRAVAUX D'URGENCE SUR LA RUE DE
LA GARE ET LA RUE A.P.LOW (DERRIÈRE LE CLSC)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a nommé monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2014, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE le réseau d'égout à proximité du CLSC s'est affaissé de façon telle que les eaux usées risquent de se refouler dans les bâtiments et résidences;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc de la Rue de la Gare, dans le secteur de la nouvelle gare de train, requiert une intervention d'importance compte tenue de la vétusté du réseau et de l'impossibilité, malgré de nombreuses interventions, de colmater les fuites;

ATTENDU QUE ces services publics d'aqueduc et d'égout desservent, en plus des résidences et commerces, des services publics tels que le CLSC et la gare de train et qu'il y a urgence d'effectuer les travaux;

ATTENDU QUE la ville dispose des crédits nécessaires afin de réaliser les travaux;

ATTENDU l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), ordonne l'exécution des travaux d'urgence pour la réparation des conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues A.P.Low et de la Gare, les travaux étant évalué sommairement à environ 120 000\$; et que Monsieur François Désy, directeur général et secrétaire trésorier présente un rapport détaillé des coûts de ces travaux d'urgence a l'administrateur.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 12 juillet 2017.



Ghislain Lévesque, administrateur